



Ce document doit vous permettre de comprendre le fonctionnement de la mutuelle. Il a pour but de vous informer sur vos droits.  
**> Sa lecture attentive vous évitera des désagréments.**

## Thierry Beudet, président de la Mutualité Française, interviewé par L'Opinion :

**« Pour ramener le reste à charge à zéro, augmenter les remboursements des mutuelles ne suffit pas »**

Pour atteindre un reste à charge zéro, l'effort ne doit pas peser uniquement sur les mutuelles : tel est le message qu'a fait passer Thierry Beudet dans un entretien au quotidien L'Opinion publié le 25 mai. Thierry Beudet s'exprime notamment sur la proposition d'Emmanuel Macron qui souhaite supprimer le reste à charge sur les soins d'optique, de dentaire et d'audioprothèse d'ici la fin de son quinquennat. En matière de méthode, le président de la FNMF demande que les différentes réformes santé proposées par le nouveau président de la République « soient faites sans précipitation ». Il appelle de ses vœux « Une concertation entre toutes les parties prenantes ».



### RAPPEL OPTIQUE

**ENFANTS :**  
 UNE FOIS PAR AN\*,  
 un forfait  
 de 220 € maxi

**ADULTES :** UNE FOIS TOUS LES 2 ANS\*,  
 un forfait unifocal de 350 € maxi  
 OU un forfait multifocal de 550 € maxi

\* de date à date



### OPTIQUE SANS RESTE A CHARGE

Nos partenaires, par convention, doivent vous proposer une offre correspondant à vos besoins sans reste à charge.  
 N'hésiter pas à leur réclamer

NOS  
 PARTENAIRES :



## PRESTATIONS MUTUELLE 2017

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux, Soins effectués par des médecins signataires du Contrat d'Accès aux Soins	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins <b>NON</b> signataires CAS (dont T.M. 30%)	70%	130%	200%
Analyses	60%	300%	360%
Auxiliaires médicaux : infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds			18 €
Ostéopathie (Limité à 2 séances/an)			20 €
Soins dentaires	70%	300%	370%
Prothèse dentaire	Plafonnée à 2500 € par an	70%	570%
Implant dentaire + pilier (1 fois/an)		500 € + 200 €	
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie	65%	35%	100%
Pharmacie	30%	70%	100%
Pharmacie	15%	85%	100%
Vaccin anti-grippe			8 €
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires du Contrat d'Accès aux Soins	100%	300%	400%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins <b>NON</b> signataires du Contrat d'Accès aux Soins	100%	100%	200%

Forfait journalier			18 € / jour
Chambre particulière (sauf maternité) (45 jours par an)			60 € / jour
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)			20 € / nuit
Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	65%	235%	300%
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la S.S.	60%	0	60%
Enfants : forfait optique			220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture
1 fois par an de date à date			
Adultes :			350 € maxi
Forfait optique unifocal (1)	1 fois tous les 2 ans de date à date		dont 120 € maxi pour la monture
ou Forfait optique multifocal (1)			550 € maxi dont 120 € maxi pour la monture
Lentilles non remboursées par la S.S. (1)			2 factures par an de 75 € maxi
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermale forfait transport et hébergement (2)	65%	35%	100%
Prime de naissance			325 €
Décès adhérent			1144 €
Décès conjoint ou enfant (versé à l'adhérent)			310 €
Décès conjoint ou enfant (versé à la personne ayant réglé les frais d'obsèques)			230 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccins (liste de l'arrêté du 8 juin 2006)	65%	35%	100%

Les franchises prévues par le Code de la sécurité sociale ne sont pas prises en charge afin de respecter les dispositions relatives aux « contrats responsables ».

(1) Forfait lentilles non cumulable avec un forfait optique la même année civile

(2) Si pris en charge par la sécurité sociale

Face à l'inflation galopante générée par le comportement des opticiens, aucun renseignement sur le forfait optique ne sera donné par téléphone.

# CAP SUR LA BAIE DE SOMME !



Mesdames, Mesdemoiselles Messieurs,

Je vous souhaite une cordiale et chaleureuse bienvenue à cette assemblée de ST VALERY SUR SOMME qui nous offre un spectacle superbe, malgré le temps un peu gris.

L'an dernier, nous étions à ROUEN. Nous remercions les membres du C.E. qui nous ont accueillis avec gentillesse et efficacité. En dehors de l'hôtel où se sont passées nos réunions, nous avons pu visiter le grand panorama qui retrace la vie de ROUEN au moyen âge, à l'époque de Jeanne d'Arc, en particulier.

Nous avons le plaisir d'accueillir parmi-nous, à cette occasion :

- **Gilles LETORT** : Secrétaire du CCE, qui, toujours sur les chemins de France, de Navarre mais je n'irai pas jusqu'à dire « vers l'infini et au-delà » ... mais il a tenu à être présent à cette assemblée.
- **Valéry PENEL-CAPELLE**, notre Vice-Président qui est chez lui, ici à St VALERY et qui a travaillé à la bonne organisation de cette assemblée pour nous faire découvrir cette région si attrayante.
- **Les membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle.**
- **Mohamed DEKKALI**, notre directeur administratif toujours actif et positif pour le bien de notre mutuelle.
- **Les membres du service Administratif** qui sont venue respirer l'air marin pour se sortir un peu de l'air de Paris.
- **Mathias DUROUX**, notre expert-comptable avisé.
- **Joël NACCACHE**, qui continue à nous prodiguer aide et conseils et que nous sommes très heureux d'accueillir parmi nous et bien entendu tous les adhérents qui se sont déplacés pour assister à cette assemblée générale.

« Les statuts régissant notre Mutuelle, la convocation et les différents rapports qui sont soumis aux adhérents étant devant moi, comme le demande la législation, je déclare donc ouverte l'assemblée générale 2017 de notre mutuelle santé EIFFAGE Energie. Je vais passer la parole à notre secrétaire pour qu'il vous donne l'ordre du jour.



**Alain BARRES**, secrétaire du conseil d'administration, donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'an passé, **Anny GOUY** et **Delphine MAÎTRE** donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. « Nous gardons tous en mémoire notre Assemblée Générale 2016 à Mont-Saint-Aignan, à côté de Rouen, à l'hôtel Kyriad Karousel. Ce fut une assemblée particulièrement riche compte tenu des nouvelles dispositions appliquées en 2015 ou à mettre en place en 2016. De plus, nous avons vu l'arrivée de sept nouveaux membres au Conseil d'Administration qui ont pu constater l'étendue des décisions à prendre au sein de notre Mutuelle. Nous remercions également l'ensemble des membres des CE, du CCE et de tous ceux qui ont travaillé pour que cette Assemblée Générale soit un succès. Aujourd'hui, c'est sur un site particulièrement remarquable des Hauts de France que nous nous réunissons : la Baie de Somme, à Saint-Valéry-sur-Somme.

Il est proposé à **Delphine MAÎTRE**, trésorière d'exposer le rapport financier de l'exercice 2016.



« Nous pouvons dire que l'année 2016 redevient une année « normale » pour notre mutuelle, notamment pour le résultat, puisque l'exercice se solde par un excédent de recettes. Celui-ci, d'un montant de 427 951 euros net après impôt, vient conforter nos réserves et ainsi répondre largement aux obligations imposées par la directive « SOLVABILITÉ 2 ». Nous pouvons nous réjouir de la solidité financière de notre

organisme.

Ce résultat nous a permis d'ajouter deux nouvelles prestations au 1er janvier 2017, l'ostéopathie et l'implantologie. Signe d'une volonté de changement pour l'avenir de notre Mutuelle.

Cette année encore, nos effectifs sont de nouveau en baisse avec un recul de 2%. C'est la plus forte régression depuis 3 ans. Il est important aussi de rappeler que

## LA BAIE DE SOMME

Classée parmi les plus belles baies du monde...

Non ce n'est pas du chauvinisme et si la Guadeloupe, San Francisco ou Ha Long, sont le plus souvent cités pour la beauté de leur baie, il n'en reste pas moins vrai que la baie de Somme est un site naturel d'exception. Son étendue nous la fait comparer aux paysages en cinémascope, une impression de bout du monde. Une succession de paysages divers : falaises, sables, dunes, galets, marais se succèdent et se complètent pour composer un paysage hors-norme qui demeure préservé contre les promoteurs avides et le béton. Ici le ciel et la mer se confondent et il semble que les lumières et les couleurs changent à chaque instant. C'est pourquoi la Baie de Somme fut toujours une merveilleuse source d'inspiration pour les peintres, les écrivains : de Degas à Corot, de Jules Verne à Colette... et les photographes. Comment ne pas être ému et ravi devant ce paysage aux mille facettes, aux couleurs changeantes.

La baie de Somme est située sur le littoral de la région Hauts-de-France. Elle s'étend sur 70 km<sup>2</sup>. Elle est d'une grande richesse écologique notamment en tant que haut lieu ornithologique.

En effet, la Baie de Somme est devenue un lieu préservé pour des milliers d'oiseaux migrateurs qui ont trouvé refuge ici. D'autres s'y arrêtent le temps de quelques nuits de repos avant de reprendre leur envol. D'autres encore, s'y sont installés définitivement. Le Marquenterre est une extraordinaire réserve ornithologique qui permet aux visiteurs, tout en se promenant sur des kilomètres de chemins tracés entre les dunes, d'observer sans être vus, les oiseaux de toutes plumes qui viennent trouver refuge ici ou y faire étape.

La plus grande colonie française de phoques veaux marins y a élu domicile. Vous pourrez peut-être voir apparaître la tête de l'un d'eux, près du bateau, lors d'une promenade dans la baie, à marais haute. À marais basse, vous pourrez les voir se prélasser au soleil sur un banc de sable.

depuis 2011 nous avons perdus plus de 2 900 bénéficiaires.

Le volume des prestations servies est en diminution de 126 506 euros, soit -1.33%, par rapport à l'année précédente mais non en corrélation avec la baisse des effectifs. Nous pouvons en conclure une nouvelle dégradation du montant des prestations par bénéficiaire, qui s'élève à 451 euros en 2016 contre 448 euros par personne protégée pour l'année 2015 ».

**Nicole MILLE**, membre de la commission de contrôle, donne lecture du rapport de la commission de contrôle qui se conclut en ces termes :

« Lors de nos opérations de vérifications, tous les documents réclamés nous ont été fournis. Nous avons pu constater que la comptabilité ne comporte pas d'anomalie et nous pouvons certifier, suite à nos investigations, que la gestion de la mutuelle est saine. Nous vous proposons donc d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ».





Ensuite, **Isabelle LEVASSEUR**, administrateur, donne lecture des rapports des commissaires aux comptes du Cabinet Ernst & Young :



« En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L.114-17 du Code de la mutualité ».

Aucune question n'étant posée, le Secrétaire propose de passer aux résultats des différents scrutins.

**Valéry PENEL-CAPELLE**, Vice-Président de la mutuelle, présente le résultat des votes.

La participation est de 54,40 % et le quorum est donc atteint.

• **1<sup>re</sup> résolution (Article 22 des Statuts)**

Pour la première résolution, 4 222 adhérents approuvent les comptes et donnent quitus aux Administrateurs de leur gestion contre 735.

• **2<sup>e</sup> résolution (Article 21 des Statuts)**

Les modifications aux Statuts, au règlement mutualiste et au règlement intérieur proposées par le Conseil d'Administration sont ratifiées par 4 220 votes favorables contre 746 votes défavorables.

• **3<sup>e</sup> résolution (Article 24 des Statuts)**

Le pouvoir de modifier le montant des cotisations et prestations, si nécessaire, est accordé par 3 989 « OUI » et 962 « NON ».

• **4<sup>e</sup> résolution (Article 7 du règlement mutualiste)**

Le crédit de 195 000 € pour le versement de prime de naissance, d'indemnités décès et de secours exceptionnels est accepté avec 4 253 voix pour et 730 voix contre.

Les quatre résolutions sont donc adoptées à une très large majorité et Valéry PENEL-CAPELLE remercie les adhérents de la confiance qu'ils ont témoignée à l'égard du Conseil d'Administration en répondant favorablement aux différentes résolutions proposées.

**Gilles LETORT**, Secrétaire du Comité Central d'Entreprise de l'U.E.S. Eiffage Energie, prend la parole.

« Chers collègues, C'est toujours avec plaisir que nous participons à l'assemblée générale de notre mutuelle, cela permet de revoir les anciens, de discuter des évolutions, et elles sont nombreuses, à venir. C'est un acte de démocratie et de transparence important.

Depuis plus de 100 ans, notre mutuelle agit et défend un concept et des valeurs de solidarité et d'égalité. Les comités d'entreprises depuis 1945 et le CCE depuis 1946 sont porteurs de ces valeurs à vos côtés. Aussi, et il ne faut pas l'oublier, les organisations syndicales dont la CGT à laquelle j'appartiens qui est historiquement la plus ancienne dans l'entreprise et qui a créé tout cela.

De nombreux changements ont eu lieu et, grâce à notre détermination et notre unité, nous les avons surmontés pour faire grandir notre mutuelle qui reste et restera pour longtemps la principale œuvre sociale de l'entreprise, si nous la défendons. Grâce à l'Unité Économique et Sociale, nous avons pu conserver un mode de financement qui préserve nos valeurs au travers des CE mutualisant et un CCE



délégué des comités d'établissement, mais cela devient de plus en plus difficile. La baisse régulière des effectifs, compensée par de la sous-traitance hors d'atteinte de notre mutuelle et de la mutualisation qui y est attachée, les réorganisations en cours et futures, l'absence de rentrée dans l'UES et le frein au regroupement sont des éléments d'inquiétudes.

Il n'y aura pas demain de grand plongeon vers l'inconnu semble-t-il ? Notre destin est celui que nous bâtirons ensemble en conservant nos valeurs.

Il nous faudra sans doute transformer notre mutuelle pour la rendre plus attractive et réduire les différences, nous avons commencé à le faire, il nous faut le poursuivre, tout en conservant nos particularités qui font notre force.

S'ouvrir à d'autres nécessitera de faire des efforts pour nous adapter à leur réalité sans perdre ni notre âme, ni nos valeurs, mais avec la volonté de regrouper le plus grand nombre pour développer la solidarité.

Nous ne cherchons pas l'hégémonie mais sommes persuadés que le socle social commun doit être construit pour unifier, harmoniser la branche énergie, sans être forcément l'unique acteur. Nous sommes candidats à construire ce socle avec notre système qui répond, selon nous, aux défis qui sont devant nous.

**M. TANDEAU DE MARSAC**, notre nouveau Directeur des Ressources Humaines n'a pu se libérer. Mais j'ai eu l'occasion de lui rappeler que nous sommes attentifs aux évolutions des autres acteurs, sa volonté d'unifier les opérateurs sous la bannière de Pro BTP nous fait craindre le pire, l'optimisation économique n'est pas notre souhait.

Nous, nous défendons le meilleur rapport qualité prix avec une mutuelle à notre service, au service des salariés de l'entreprise. Une mutuelle responsable pour tous et toutes au cœur de la solidarité développée par les comités d'établissement.

C'est aussi cela construire notre destin, avec un système original bâti sur la solidarité entre les comités d'établissement dans le cadre de la mutualisation qui est un acte fédérateur et solidaire, la clé de voute reste la mutualisation. Nous sommes malheureusement les seuls dans le groupe EIFFAGE à avoir un tel système bâti sur les budgets des Comités d'établissement et le reste réparti solidairement.

Nous n'avons plus à démontrer notre savoir-faire et notre capacité à offrir des prestations de qualité, mais aussi à démontrer que la solidarité intergénérationnelle est possible. Dans ce monde où l'individualisme fait des ravages entretenu par les possédants, nous opposons la solidarité.

Si l'extrême droite a été battue, et je m'en réjouis, le nouveau président n'est pas un homme à qui nous pouvons faire confiance. C'est un homme de la finance et, forcément, plus proche des assureurs que des mutualistes.

Pour autant le bouleversement politique auquel nous assistons doit nous interroger sur l'avenir de beaucoup d'organisme, d'institutions, de partis, de syndicats. Tout n'est pas par terre, il faut être vigilant.

Également vigilants sur l'évolution technologique, les habitudes de consommation, la transition digitale est un enjeu, mais aussi un atout si on sait aussi prendre ce virage. Nos combats sont nos victoires, les seules batailles qui sont perdues d'avance sont celles qui ne sont pas menées. Faites-nous confiance pour nous mobiliser et défendre notre conception de la solidarité et de l'unité.

Merci au personnel administratif qui sait combien nous sommes attachés à elles et lui.

**Vive l'UES Eiffage Energie, vive la Mutuelle Santé Eiffage Energie ».**



Valéry PENEL-CAPELLE remet un bouquet de fleurs à notre Présidente, Anny GOUY, décidée à présenter sa démission lors du prochain conseil d'administration prévu après cette réunion. L'assemblée se lève et lui témoigne toute sa reconnaissance et son amitié pour son engagement sans limite au service des adhérents de notre mutuelle.

Celle ci, très émue, remercie l'assistance et conclue la réunion en ces termes :

« Je vais quitter la Présidence mais je resterai à vos côtés en tant qu'administrateur de notre mutuelle. Alors, merci à toutes et à tous en espérant que nous nous reverrons souvent à l'occasion des assemblées générales. A bientôt »





## MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ENERGIE

117, rue du Landy - BP 80008  
93213 La Plaine St Denis cedex  
Tél. 01 55 87 53 00  
Fax : 01 55 87 53 05  
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30  
mutuelle.energie@eiffage.com  
www.mutuelle-eiffage-energie.fr

## CONTACTS

Les lignes téléphoniques de la mutuelle étant **très souvent encombrées**, nous vous conseillons de réserver vos appels téléphoniques **aux cas d'urgence**. Par contre, n'hésitez pas à nous contacter par télécopie **01 55 87 53 05** ou par mail **mutuelle.energie@eiffage.com**

RESSOURCES  
MUTUELLES  
ASSISTANCE



## POUR EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir le détail complet de vos garanties d'assistance, contactez la Mutuelle par téléphone ou par mail (mutuelle.sante@eiffage.com)

Pour entrer en contact avec le service d'assistance et faire part de votre problème, un conseiller sera toujours à votre écoute au **09 69 32 94 26 - 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ensemble, nous trouverons une solution.**

**Une équipe à votre écoute :** Faire face à la maladie ou à une situation professionnelle difficile est parfois compliqué à gérer. Mutuelle-Eiffage-Energie-Assistance vous propose une ligne d'écoute assurée par une psychologue clinicienne afin de vous soutenir dans la difficulté.

**Vous êtes couvert même en cas d'une hospitalisation en ambulatoire.**

**Vous accompagnez ou soutenez vos proches au quotidien : « Aide aux aidants »** Face aux aléas de la vie, chacun d'entre nous peut être confronté aux besoins de soutien de ses parents, de son conjoint ou d'un proche en perte d'autonomie ou en état de dépendance.

Vous serez écoutés, aidés, soutenus pour gérer cette situation et un panel très large de prestations d'assistance pourra vous être proposé (formation, matériel paramédical, médiation, frais d'inscription à une association, hébergement temporaire, aide à domicile) en fonction des besoins et de la situation...

L'ensemble du pôle psycho-social du service d'assistance de la mutuelle Santé Eiffage Energie est à votre disposition pour faire un bilan complet de la situation et vous accompagne dans ce rôle d'aidant.

## IMPORTANT

... NOEMIE INFO...NOEMIE INFO... NOEMIE

### Tiers-payant

Si vous n'avez payé que la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... vous devez envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.



Nous vous rappelons que seuls les décomptes portant la mention « **décompte transmis à la Mutuelle** » sont télétransmis. Les autres doivent être adressés obligatoirement à la Mutuelle (document original, pas de photocopie, ni de scan)

## NE PAS OUBLIER

En cas de déménagement, n'oubliez pas de nous faire part de votre nouvelle adresse. Lorsque vous changez de compte bancaire, d'adresse mail ou de caisse de sécurité sociale, vous devez le signaler au service administratif. Toute modification d'adhésion (naissance, mariage, divorce...) doit être notifiée par une demande écrite à la mutuelle.

## DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 14) précise que les décomptes de la sécurité sociale et les factures de ticket modérateur doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 2 ans à partir de l'acte médical. **Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle.** Devant la multiplication du nombre d'envois tardifs (jusqu'à 3 ans, pour certains) le Service administratif appliquera cette règle « des 2 ans » avec rigueur.

<http://www.mutuelle-eiffage-energie.fr>



## Un site à votre service :

- éditer votre carte d'adhérent
- prendre connaissance du fonctionnement de la mutuelle
- connaître nos partenaires, consulter vos remboursements

**TOUT CECI EN 1 SEUL CLIC**